

Mercredi 9 avril 2025

Chiffres Adami 2024 : une légère croissance et une gestion de plus en plus performante

En 2024, l'Adami a collecté 91,7 millions d'euros, marquant une progression de 1,37 % par rapport à l'année précédente (90,5 millions d'euros).

Signe de l'excellente performance de l'Adami dans la gestion des droits des artistes-interprètes, la collecte des droits internationaux a bondi de 4,4 millions d'euros en 2023 à 7,2 millions d'euros en 2024, enregistrant une hausse de 64 %.

De même, la collecte des droits exclusifs, dont la gestion est confiée à l'Adami par des accords collectifs dans le cinéma et l'audiovisuel, atteint près de 7,5 millions d'euros, soit une progression de 34 % par rapport à l'année précédente.

Le montant total des droits répartis individuellement aux artistes augmente lui aussi, de 15,4 %. Il atteint 68 millions d'euros.

L'Adami a soutenu 1 228 projets dans le cadre de son action artistique et culturelle, pour un total de 12,7 millions d'euros en baisse de 8 %.

En effet, depuis 2020, les montants alloués à cette rémunération indirecte des artistes sont impactés par l'arrêt RAAP qui menace la pérennité du financement des actions artistiques et culturelles par les organismes de gestion collective européens.



Alors que l'Adami célèbre ses 70 ans au service des artistes-interprètes, de nombreux défis se profilent en 2025.

En premier lieu, la question cruciale de la valorisation du travail des artistes dans l'écosystème de l'intelligence artificielle requiert toute notre attention. L'Adami est pleinement mobilisée sur ce sujet, comme en témoigne son prononcé d' « opt-out » le 11 mars dernier (voir notre communiqué de presse à ce sujet : "[IA : L'Adami exerce son droit d'opt-out au nom des artistes-interprètes](#)").

A ce dossier central, s'ajoute la rémunération proportionnelle due aux artistes-interprètes depuis 2021 sur les plateformes de streaming audiovisuel.

Les travaux en cours de négociation dans les deux commissions qui établissent les barèmes de la rémunération équitable et de la copie privée figurent également au rang des priorités de l'Adami.

« Plus que jamais, notre combat est essentiel pour la préservation de la création et des droits des artistes-interprètes. Fidèle à sa mission depuis sept décennies, l'Adami poursuit son action pour protéger leurs intérêts. »

Anne Bouvier, Présidente du conseil d'administration

Rétrospective 2024 : un an de projets soutenus



Les chiffres 2024 de l'activité de l'Adami seront publiés en juin 2025 après avoir été validés par l'Assemblée générale des artistes associés.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Carine Deschênes
cdeschenes@adami.fr
06 85 18 00 62

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.